
Adresse de la société populaire d'Annecy (Mont-Blanc), qui félicite la Convention et fait l'éloge du représentant Albitte, en annexe de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Annecy (Mont-Blanc), qui félicite la Convention et fait l'éloge du représentant Albitte, en annexe de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 393;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26997_t1_0393_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

aux communes de notre arrondissement les loix qui leur parvenaient du ci-devant ministère, et répondant à votre circulaire du 15 nivôse qui ne nous est parvenue que le 15 du courant, j'ai l'honneur de vous marquer que le nombre d'exemplaires du recueil des actions héroïques civiques des républicains français que vous nous avez fait passer est suffisant, notre canton n'étant composé que de quatre municipalités, deux comités de surveillance et d'une société populaire. Je voudrais que vous pussiez y ajouter un de plus pour moi étant dans le cas, par mon état de notaire public, de donner connaissance des faits y contenus à mes concitoyens. S. et F. ».

GUIADEV (off. mun.).

74

On lit l'adresse suivante :

[*La Sté popul. d'Annecy, départ. du Mont-Blanc, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Législateurs, tandis que, du haut de la Montagne, vous assurez le salut de la République entière; tandis que les armées des Alpes et d'Italie remportent des victoires déjà multipliées à l'entrée de la campagne, franchissent les Alpes, délivrent le Piémont de ses fers et se préparent à détrôner le tyranneau chétif qui prétend y régner, la liberté s'affermir chaque jour dans le Mont-Blanc, et le gouvernement révolutionnaire s'y établit avec succès.

« Vous avez chargé Albitte, représentant du peuple, de cette importante mission; il s'en acquitte aux applaudissements universels. Les monuments de la tyrannie et de la féodalité, les attributs odieux du fanatisme dont quelques-uns, par leur gigantesque structure, insultaient et semblaient menacer la liberté, les préjugés dont les racines profondes s'opposaient au développement du germe de la raison, tout ce qui rappelait enfin l'esclavage et l'ignorance, a disparu comme les ténèbres devant l'éclat du jour; les prêtres ont abjuré leurs erreurs et divorcé avec leur ministère hypocrite et mensonger; la caste nobiliaire et ses adhérents, dont la présence blessait les regards des sans-culottes, médisent dans un lieu de sûreté leur impuissance et la grandeur du peuple français; une salubre épuration a donné au peuple des magistrats dignes de lui, et le Mont-Blanc a acquis de nouveaux droits à la liberté.

Tels sont, Législateurs, les fruits des travaux de votre digne collègue. A peine arrivé dans ce district, tous les sans-culottes se rallient autour de lui; il paraît dans la Société populaire, et sa présence vivifie l'esprit public. Embrasé de l'amour de la liberté, il en répand les feux sacrés dans tous les cœurs; uniquement occupé du bonheur du peuple, il en défend les droits, s'empresse de répandre l'instruction pour la lui faire connaître, et par son éloquence naturelle

(1) *Mon.*, XX, 491.

inspire partout les principes des vertus républicaines dont il est doué.

« Entendez, Législateurs, la vérité de la bouche des républicains d'Annecy; autant ils s'empressent à publier les vertus, autant ils seraient terribles pour les ennemis de la liberté.

« Continuez vos sublimes travaux; que la massue révolutionnaire ne cesse de frapper les conspirateurs, qu'un même instant voie tomber les rois et leurs suppôts; le peuple entier est debout pour seconder vos efforts. Pour nous, pleins de l'espoir de voir bientôt le roitelet de Turin à la barre de la Convention, nous jurons d'être inviolablement attachés à la représentation nationale, de la défendre ou de mourir pour elle. Vive la République!

Cette adresse est accueillie par des applaudissements. Il en sera fait mention honorable au procès-verbal.

75

La Société populaire de Santenay (1) offre un cavalier jacobin, armé à ses frais, et donne 71 chemises et 37 paires de guêtres (2).

76

[*La mun. de Palluau* (3), à la Conv.; 18 germ. II] (4).

« Nous croyons devoir informer la Convention que le citoyen Pecam Lamothe, de la commune d'Amant-libre près Montmoreau, en nous envoyant les papiers censifs des rentes seigneuriales de notre commune, dont il a été fermier pendant 9 ans, et qui appartenait au ci-devant clergé, pour être brûlés, a, par sa lettre du 15 flor. déclaré faire don à la nation des arrérages qui lui étaient dûs, montant à environ 1 800 livres. Puisse cet exemple faire des imitateurs. S. F. et respect ».

MOREAU (maire), TESNIÈRES (agent nat.),
CURÉ.

77

[*L'escadron de carabiniers formé par le cⁿ Guimberteau, repr. près l'A. des Costes du Nord, au présid. de la Conv.; Neufchâtel, 20 flor. II*] (5).

« Citoyen président,

Nous avons volé à la victoire lorsque les brigands menaçaient nos foyers: enflammés du

(1) Côte-d'Or ou Loir-et-Cher ?

(2) *J. Sablier*, n^o 1322.

(3) Charente.

(4) C 302, pl. 1087, p. 38. Mention marginale: « L'ordre du jour », datée du 27 flor. et signée Dornier; Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^o).

(5) C 303, pl. 1113, p. 3.